

JLB/NT/V/COMITE

OBJET : **convocation réunion
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 03 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 10 octobre 2023 à 19h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambules :

- **17h30 à 18h45** : intervention du Cabinet ADRIAL CONSEILS pour une présentation des RPQS des services de l'eau et de l'assainissement 2022.
- **18h45 à 19h00** : intervention de la SAP pour présenter le projet de point snack à la gare G4 de la nouvelle télécabine Glaciers.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 septembre 2023.
- Relevé des décisions.

PATRIMOINE

1. Avenants à la convention de mise à disposition partielle de la tour de chronométrage de Plagne-Centre.

DOMAINE SKIABLE

2. Taxe de séjour : renouvellement de la convention pour la perception de la taxe de séjour.
3. Financement, création et exploitation d'un point snack pour les usagers de la nouvelle télécabine Glaciers, en gare G 4.
4. Tarifs publics RM : modification et complément de la délibération n° 2023-020.

FINANCES

5. Subvention à l'OTGP au titre de l'année 2024.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 62
73211 AIME CEDEX

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M
....., membre du Comité syndical pour me
représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura
lieu le (*mention manuscrite*) :

A , le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

[« Article 7 : Les membres »](#)

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.